
Résumé

L'Agence internationale de l'énergie atomique étant un organisme international qui, depuis plus de vingt ans, s'occupe de vérifier si les obligations relatives aux installations et aux matières nucléaires sont respectées, il était tout naturel de l'envisager comme modèle possible pour des organismes de vérification oeuvrant dans d'autres domaines du désarmement et du contrôle des armements. La présente étude a été entreprise afin d'examiner les leçons que l'on pourrait tirer de l'expérience de l'AIEA, lesquelles pourraient s'appliquer à un autre domaine du contrôle des armements, soit une convention d'ensemble sur les armes chimiques.

L'étude analyse les aspects politiques, organisationnels, juridiques, financiers et techniques de l'expérience de l'Agence. Les aspects non techniques qui y sont abordés portent sur les caractéristiques importantes de la structure et des opérations internes de l'Agence, et sur celles de l'environnement plus large dans lequel celle-ci est appelée à évoluer. L'étude traite de la manière dont l'Agence a abordé le problème de contrôle – sa définition du problème et de ses objectifs – ainsi que de la couverture qu'elle offre sur les voies possibles d'acquisition d'armes nucléaires. Elle examine également les facteurs qui influencent l'efficacité politique et technique de l'Agence. En reconnaissant que la raison d'être de l'Agence est de promouvoir les avantages des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, l'étude analyse le fondement politique des activités de l'Agence en ce qui concerne le pouvoir des fournisseurs de produits et services nucléaires et l'existence d'une norme ou d'une présomption générale contre la prolifération des armes nucléaires. L'étude aborde également certaines questions qu'amène le recours à un organisme international pour l'exécution de tâches de vérification.

Parmi les caractéristiques propres à la structure et au fonctionnement de l'Agence, l'étude traite des relations que l'Agence entretient avec les États «y compris les aspects de sa politique sur le personnel, la nomination des inspecteurs, et la gestion de l'information». Elle donne aussi un bref aperçu des structures politiques de l'Agence ainsi que du système de garanties.

En conclusion, l'étude propose une série de leçons que l'on pourrait tirer de l'expérience de l'Agence et suggère certains sujets d'étude qu'il serait bon d'approfondir.